

Facturation

Modification des CG de février 2017, valable pour tous les contrats dès 2018

Contrairement à ce que nous faisons jusqu'en 2017, le paiement de la facture de location interviendra **avant** la date de réservation et non plus après. Ce qui évitera beaucoup de frais de rappel, voire de poursuites, en raison d'un nombre, toujours plus grand, de mauvais payeurs, malheureusement. Important : **si les points f) et g) ne sont pas respectés, le contrat sera annulé.**

- Le contrat comportera les nouvelles rubriques suivantes :
 - a) Nombre de jours loués
 - b) Nombre d'adultes et d'enfants prévus
 - c) Taxe de séjour (3.20 par jour et par adulte + 18 ans)
 - d) Caution (CHF 300.-) remboursable après la reddition des locaux
 - e) Charges CHF 30.- / jour, pour les contrats été et CHF 40.- / jour, pour les contrats hiver (forfait électricité, gaz, bois-pellets, eau)
 - f) Un 1er acompte, indiqué sur le contrat, doit être versé **dans les 10 jours** suivant la réception du contrat signé, sur le compte **20-6100-2** : un mail confirmera la date de réception du dit contrat.
 - g) Le solde, indiqué sur le contrat est, à verser **15 jours**, au plus tard, avant l'arrivée, sur le compte **20-6100-2**
 - h) La date de délai de retour du contrat signé : passée cette date ou sans nouvelle du loueur, le contrat sera considéré comme nul.
- **En cas d'annulation** : veuillez-vous référer au chapitre ci-dessous « *Conditions d'annulation* ».
- **Assurances** : Le locataire doit avoir une assurance personnelle (RC) pour les éventuels dégâts occasionnés à la Maison, ainsi que pour assurer ses propres biens (en cas d'incendie, de vol, etc...)
- **Frais de nettoyages** : CHF 150.-, si vous ne souhaitez pas les faire vous-même. Avertir de votre choix sur le formulaire de réservation ! Si malgré tout, vous preniez la décision de ne pas faire les nettoyages pendant votre séjour, nous en déduisons les coûts **sur la caution**.



Conditions d'annulation

En cas d'annulation d'une réservation, les conditions suivantes s'appliquent :

1. Annulation dans les 14 jours avant l'arrivée : aucun remboursement des versements déjà effectués (voir avec votre assurance annulation). Seuls la caution (CHF 300.-), la taxe de séjour, les charges et les frais éventuels de nettoyages sont remboursés.
2. Annulation dans les 60 jours précédant les 15 jours avant l'arrivée : aucun remboursement des versements déjà effectués. Seule la caution est remboursée.
3. Annulation après les 10 jours à compter de la signature du contrat jusqu'à 75 jours précédant l'arrivée : remboursement du 1er versement effectué, moins les frais (CHF 100.-)
4. Avant la signature du contrat ou avant le paiement du montant à payer dans les 10 jours, à compter de la signature du contrat : sans frais

En cas d'annulation d'une réservation faite en « dernière minute » :

- Des conditions particulières d'annulation seront précisées au moment de faire le contrat. En principe, ce sont les points précédents qui s'appliquent ou basés sur le même principe.

